

Le plan de renouvellement programmé présente un tableau des travaux à réaliser sur la station d'épuration de la commune jusqu'à 2024, fin du contrat de délégation de service.

Après lecture de l'avenant, une phrase a été supprimée et questionne l'approbation de cet avenant.

La phrase en question est : « Dans le cas où tout ou partie du programme de renouvellement ne serait pas exécuté en fin de contrat, la différence entre les sommes provisionnées et les travaux réalisés sera ristournée à la collectivité ».

Suite à la suppression de cette phrase au sein de l'avenant, il est demandé plus de renseignements. Le Maire propose de reporter ce point afin d'avoir de plus amples renseignements. L'ensemble des membres présents sont en accord.

4- VENTE LOTS M. GMAZY – BAISSÉ DE PRIX

Monsieur GMAZY constructeur de chalet haut de gamme a pris contact avec la commune afin d'acquiescer au total quatre voire cinq lots (lot n°1, 2, 7 et 8 et peut-être même le 3). Ce dernier souhaite construire pour des particuliers des résidences secondaires et demande une réduction du prix pour l'achat de l'ensemble des lots. Le Maire indique qu'il n'est pas très favorable à cette baisse de prix mais demande aux membres leurs avis. À l'unanimité, les membres décident de ne pas baisser les tarifs des lots qui ont déjà été vus à la baisse en 2015.

Plusieurs membres du conseil soulignent d'ailleurs qu'il serait judicieux de proposer d'autres terrains pour ce projet afin d'accueillir au sein du lotissement des habitations principales. Le maire indique aux membres du conseil, qu'il a été contacté pour l'achat du lot n°3 et que la personne réfléchit et devrait se positionner rapidement. Un conseiller fait part qu'il a également été contacté par un habitant fortement intéressé pour un autre lot. Le Maire rappelle que depuis un an, la mise en ligne sur internet des lots a permis de réaliser deux ventes définitives. Actuellement deux compromis ont été signés dont un de ses compromis débouche sur un rendez-vous semaine prochaine pour la signature définitive. Par conséquent, il reste à ce jour quatre lots en vente.

VOTE CONTRE : 14

5- TRAVAUX ENDUIT INTERIEUR EGLISE : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur CHAMPOMIER expose l'avancé des travaux de restauration de l'église. Concernant les travaux déjà effectués, un bilan est présenté des dépenses et des recettes. La demande de DETR supplémentaire pour un montant de 7 922 euros déposé en décembre a été acceptée. L'ouverture du mécénat pour les travaux via la Fondation du Patrimoine a déjà permis de nombreux dons pour un montant actuel de 22 055 euros. L'autofinancement de la commune pour ce projet est donc de 27 % pour l'ensemble des travaux (maçonnerie extérieure, vitraux et enduit intérieur). Les vitraux viennent d'être réinstallés cette semaine. Il est à noter qu'un des vitraux de la nef a été endommagé. Concernant l'enduit intérieur un devis a été obtenu et un deuxième doit nous parvenir dans les prochains jours. Toutefois, les devis obtenus concernent l'enduit intérieur de l'église jusqu'à 1.50 mètre. Il apparaît qu'une délimitation ne sera pas très esthétique, c'est pourquoi il est proposé d'obtenir des devis supplémentaires afin d'avoir une offre plus esthétique. Le sujet sera donc rediscuté ultérieurement afin de valider le choix de l'entreprise.

6 – TRAVAUX MUR DU CIMETIERE : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Les différentes demandes de subventions (DETR et FIC) ont été acceptées. Il est donc proposé de lancer l'opération de restauration du cimetière. Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'au vu des devis obtenus, il apparaît qu'un marché public devra être lancé afin de respecter la loi. Par conséquent la commission d'appel d'offres devra se réunir afin de valider l'entreprise.

Le Maire demande la validation de l'opération.

VOTE POUR : 14

7- RENOUELEMENT CONTRAT 2019-2020 GARDERIE ET SURVEILLANCE DE LA CANTINE

L'agent en charge de la garderie et de la surveillance de la cantine donne entière satisfaction. Il est donc proposé de reconduire son contrat pour la rentrée scolaire 2019/2020.

VOTE POUR : 14

8- TARIFICATION CANTINE

Le Maire rappelle aux membres du conseil la tarification en vigueur de la cantine scolaire de l'année 2018/2019 :

- Forfait 4 jours : 360 €
- Forfait 3 jours : 270 €
- Forfait 2 jours : 180 €
- Forfait 1 jour : 90 €

Le tarif d'un repas occasionnel est lui de 3,50 €.

Le Maire propose de conserver ces tarifs.

VOTE POUR : 14

9 – TARIFICATION GARDERIE

Le Maire rappelle aux membres du conseil la tarification en vigueur de la garderie de l'année 2018/2019. Les tarifs et horaires de la garderie sont les suivants :

de 7 h 30 à 8 h 50 : 1€

de 16 h 30 à 18 h 00 : 1€

Quel que soit le temps passé en garderie.

Un conseiller fait remarquer que des retards sont régulièrement pointés chez certains parents. Ces retards paraissent anodins pour les parents, mais il rappelle que «cela génère un coût supplémentaire pour la commune». Il est proposé de mettre en place une pénalité pour les parents qui récupèrent leurs enfants avec du retard. Le montant est fixé à 5 euros. Le Maire précise que «l'objectif n'est en aucun cas de sanctionner financièrement les Servantais en période de crise, mais d'appeler les parents retardataires à leurs responsabilités».

VOTE POUR : 14

10 – PROPOSITION DE VALIDATION DU RAPPORT DE LA CLECT

La Communauté de communes du Pays de Saint Eloy a fait parvenir son rapport de la CLECT (Commission d'évaluation des charges transférées). Ce rapport sert de base à la fixation des attributions de compensation 2018. Ce rapport doit être accepté ou l'inverse à la majorité qualifiée soit 2/3 des communes membres représentant la moitié de la population. Le rapport porte sur trois domaines :

- La restitution de la compétence « voirie communautaire »
- Compétence mobilité
- Compétence gestion des milieux aquatiques et Prévention des inondations (GEMAPI)

Concernant ces trois compétences, la commune de Servant n'est pas concernée. Il est donc proposé de valider le rapport.

VOTE POUR : 13

ABSTENTION : 1

11 – SOUTIEN AUX PRINCIPES ET VALEURS DEVANT GUIDER LES EVOLUTIONS DU SYSTEME DE SANTE (FEDERATION HOSPITALIERE DE FRANCE)

Suite à la réception d'un courriel de la Fédération Hospitalière de France (FHF), il est proposé de soutenir la motion déposée par la Fédération concernant la réforme du système de santé engendré par le gouvernement.

Cette motion s'appuie sur huit enjeux :

1. La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité [*en particulier en zone périurbaine et rurale*] adaptée aux territoires.
2. La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité
3. La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.
4. Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.
5. La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.
6. Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.
7. La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.
8. La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

VOTE POUR : 14

12– INDEMNITE FORFAITAIRE COMPLEMENTAIRE POUR LES ELECTIONS

Le Maire rappelle qu'à l'occasion de chaque tour de scrutin pour les élections, le personnel communal peut être mobilisé pour l'aide à la tenue des bureaux de vote auprès des membres des bureaux. L'arrêté ministériel du 27 février 1962, le décret 2002-63 du 14 janvier 2002 et la circulaire ministérielle du 11 octobre 2002 fixent le cadre juridique de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour les élections (IFCE). Le maire propose d'octroyer pour l'élection européenne de 2019 une indemnité forfaitaire de 60 euros à Madame Evelyne MOUSSET, secrétaire de mairie.

VOTE POUR : 14

13 – SIEG : TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC AUTOUR DU PLAN D'EAU

Un devis a été obtenu pour mettre en place un complément d'éclairage public sur le secteur du plan d'eau notamment autour du snack et du parking. Le coût des travaux est de 9 200 euros HT. Le Syndicat Intercommunal d'électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme prend en charge 50 % du cout des travaux. Le fond de concours pour la commune est de 4 600.96 euros HT. L'objectif de l'opération est de sécuriser le parking et de mettre en lumière le restaurant du plan d'eau.

VOTE POUR : 14

14 – ADHESION CAUE

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune au CAUE (Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement du Puy-de-Dôme). Cette adhésion permet un accompagnement qui a permis des conseils lors de l'élaboration du plan d'aménagement du bourg depuis 2016, la mise en place de la formation pierres sèches qui a eu lieu en avril 2019 et la mise en place d'une permanence sur la commune en mai 2019. Il est proposé de renouveler notre adhésion pour l'année 2019. Le coût de l'adhésion est 0.10 euros par habitant, soit 55 euros.

VOTE POUR : 14

15 – PROPOSITION D’ADHESION A L’ADIT 63

L’abonnement aux services numériques pour 2019 qui était assuré par le département est transféré à l’ADIT 63 (Agence départementale d’ingénierie territoriale du Puy-de-Dôme). Ce service permet de bénéficier du site internet web 63. Le coût prévisionnel est de 190 euros pour l’abonnement hébergement du site internet et l’assistance et de 20 euros pour l’abonnement au nom du domaine. Le Maire propose de poursuivre le site internet par le biais de l’ADIT 63 et de valider le devis.

VOTE POUR : 14

16 – TARIFICATION MATERIEL DE SONORISATION SALLE DES FETES

Le Maire informe les membres du conseil que la sonorisation a bien été mise en place. Pour rappel il s’agit d’un écran, d’un vidéoprojecteur, d’un amplificateur, de basses et d’un micro. Il est proposé de réfléchir à une tarification de ce nouvel équipement pour la rentrée. Pour le moment, le Maire propose de modifier la caution de la location de la salle. Il est précisé qu’une attestation d’assurance est systématiquement demandée mais que dorénavant l’attestation devra préciser l’assurance du matériel de sonorisation. Après discussion la caution est fixée à 500 euros au lieu de 200 euros.

VOTE POUR : 14

QUESTIONS DIVERSES

- Fondation du Patrimoine : le bulletin trimestriel parle de Servant, il est à noter une forte participation aux dons pour la restauration de l’église. Il est rappelé que la campagne de mécénat n’est pas terminée et que les donateurs peuvent encore donner.
- Le dispositif « Ma commune au naturel » : le Maire indique qu’il a souhaité l’inscription de la commune à ce dispositif. Ce dernier pourrait permettre d’avoir des conseils et des aides pour le fleurissement de la commune. Une visite d’une heure est à prévoir avec les membres du dispositif afin de promouvoir la commune. Elle aura lieu le 18 juillet.
- Le Fond de péréquation intercommunal et communal (FPIC) 2019 est connu. Ce dernier est encore en baisse. Le Maire rappelle les montants de ces dernières années : 17 131 € (2015), 17 221 € (2016), 16 513 € (2017), 14 945 € (2018) et 12 602 € (2019). Cette diminution du FPIC indique que la commune est un peu moins pauvre par rapport aux autres communes de sa strate au niveau national.
- Un pylône radiotéléphonique devrait être installé par Bouygues Telecom au lieu dit « les Bournats ». Après de nombreux courriers à la Préfecture, le Maire explique que le dépôt d’une demande de déclaration préalable pour l’installation d’un pylône radiotéléphonique a été déposé et validé par la commune. Le réseau téléphonique devrait donc s’améliorer dans les prochains mois.
- Notifications des subventions (DETR – FIC) : les demandes de subventions déposées courant décembre ont toutes été favorables (pour la voirie : 33 299 € de FIC, pour la requalification de la place du cimetière 43 773 € de l’Etat à cela s’ajoute les 7 922 € de l’Etat pour l’église).
- Un contrat de ruralité est en cours d’élaboration par la Communauté de communes du Pays de Saint Eloy (CCPSE). Ce contrat permettra aux communes membres de la CCPSE de bénéficier de la Dotation de soutiens aux Investissements locaux (DSIL). Cette dotation représente des enveloppes financières importantes pour les projets d’investissement. La commune a par conséquent fait passer à la CCPSE des fiches actions découlant de l’étude du PAB afin que les actions prévues par la municipalité soient inscrites dans le contrat de ruralité.
- Conseil régional :
 - Un appel à manifestation d’intérêt (AMI) est lancé par la Région pour la rénovation de logements en faveur des femmes. Le Maire propose de répondre à cet AMI afin de bénéficier

d'aides financières pour la rénovation des logements vacants de la commune qui ne sont actuellement pas en état de location au vu de leurs états.

- Renouvellement du Contrat ambition région 2019-2020-2021. La commune a bénéficié d'une subvention de 38 300 euros en 2018 provenant du contrat ambition région pour le projet de requalification de la place du cimetière. Par conséquent, la reconduction de ce contrat et l'augmentation de son enveloppe financière est une nouvelle intéressante pour la commune qui devrait pouvoir en bénéficier à nouveau.

- Mise en « congé de grave maladie » de Madame Monique CHENU suite à l'avis favorable du Comité médical du Centre de gestion du Puy-de-Dôme.
- La commune s'est renseignée sur les systèmes anti intrusion et leurs tarifs. Après avoir obtenu deux devis très différents, il est difficile de se prononcer. Il serait souhaitable de demander plus de renseignements avant de choisir.
- Plan canicule : Patricia CHAMPOMIER, Jeannine DEBOUDARD, Nadine CHARBONNIER et Gilles CHAMPOMIER se sont rendus chez les personnes les plus fragiles de la commune afin de prendre de leurs nouvelles et de les sensibiliser.
- Décoration de la commune : des sacs plastiques ont été achetés afin de réaliser des fleurs pour la décoration estivale de la commune. Le Club de l'amitié et Couleur campagne réalisent les pliages. Toutes personnes souhaitant s'impliquer est la bienvenue.
- Point sur l'école : Monsieur CHAMPOMIER indique que suite au conseil d'école du 17 juin, un point à été fait. Pour la rentrée prochaine un départ de CM2 en 6^{ème} est prévu mais trois inscriptions (deux en petite section et un élève en CM2) ont été réalisées. Par conséquent l'effectif prévisionnel est de 33 élèves. La fête de l'école s'est bien déroulée avec une très bonne participation près de 100 personnes étaient présentes. Il est à noter que l'estrade pose un peu problème toutefois pour les spectacles. Il serait intéressant de réfléchir à une estrade plus large et moins haute. Les deux institutrices sont nommées dans le même établissement. Des petits travaux d'entretien ont été demandés (un système anti-ouverture du portail par les enfants, l'installation d'un bac à sable, l'acquisition de petites chaises et la peinture d'un mur de la cantine). Mardi 2 juillet est prévu l'inauguration du potager – présentation aux parents d'élèves. Vendredi 5 juillet aura lieu le traditionnel pique nique de fin d'année.
- Point sur le Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SICTOM) : le 27 juin a eu lieu une assemblée générale concernant les différents changements à prévoir, notamment :
 - L'acceptation de certains plastiques dans les ordures ménagères
 - 2024 : l'adoption du STDGDO qui doit diminuer les déchets organiques
 - Le rapprochement – fusion de plusieurs SICTOM (SICTOM Haute Dordogne ; SICTOM Pontaurmur-Pongibaud et le SICTOM des Combrailles). La loi impose une fusion selon un certain nombre d'habitant. Le SICTOM Haute Dordogne ne fera plus partie des discussions. Le SICTOM Pontaurmur-Pongibaud et le SICTOM des Combrailles sont en pour parlés pour engendrer certains changements pour envisager une fusion des syndicats.
- Départ de Madame DARBY Isabelle, perceptrice de Montaigut en Combraille, en septembre à Montmarault. Son successeur n'est pas encore connu.
- C'est avec joie que le Maire informe les conseillers de la naissance du petit Gabriel PEYNET-BEURNAT né le 04/06/2019. Deuxième enfant de Rémi PEYNET, agent technique de la commune.

- Le Comité des fêtes organise comme chaque année le Bal du 14 juillet qui aura lieu le samedi 13 juillet.
- Le Festival Culture du Monde (festival de Gannat) : organisation d'un repas spectacle le 21 juillet par un groupe québécois sur la commune de Servant.
- Le pot des ressortissants étrangers aura lieu le 27 juillet à 11 h en Mairie.
- Un ramassage des épaves (véhicules, matériels agricoles et électroménagers) est proposé à titre gratuit. La commune doit proposer un terrain pour le stockage et dès que plusieurs épaves auront été regroupées l'entreprise Echalié viendra gratuitement les enlever. Christian TABARDIN assure le recensement et la communication de l'opération.
- Des fascicules touristiques afin de faire la promotion de la commune sont en cours de réalisation. Il est proposé, soit de créer des QR Codes, soit une application mobile gratuite permettant de proposer ces visites.

La séance est levée à 22 h 10

TOUR DE TABLE

PROPOSITION D'ACQUISITION CHEMIN CHALOUZY

Il y a plusieurs années le chemin privé section ZP n°79 situé à Chalouzy a été goudronné par la commune alors même que ce chemin n'était pas communal. Le principal administré (Monsieur DECHATTRE) à interpellé le Maire afin d'intégrer ce chemin dans le domaine public puisque ce chemin dessert trois biens privés. Après s'être renseigné le Maire indique aux membres du conseil que le coût d'achat du chemin est de 800,00 euros (vu avec Monsieur DUBOST), le coût de géomètre est 960.00 euros, à cela il faut ajouter des frais de notaire aux alentours de 600 euros.

Plusieurs membres du conseil font part de non compréhension et demande pourquoi la commune devrait intégrer ce chemin.

Il est décidé de mettre en attente ce dossier.

Josette MOULY se rendra à une réunion mardi 2 juillet sur le recensement qui aura lieu en 2020 sur la commune (± 20 janvier 2020 sur 5 semaines). Il faudra trouver deux recenseurs.

Nathalie MILLER demande quel est le planning du ramassage des poubelles au niveau du plan d'eau car il semblerait que certaines ne soient pas ramassées.

Il est à noter une mortalité de certains poissons avec la chaleur. Après renseignement il n'est pas possible de faire analyser les poissons et de comprendre leur mortalité exacte.

Il est demandé s'il est possible de louer le parquet et les barnums à l'association Rive gauche festivité pour un particulier. Il est répondu que les locations sont destinées seulement aux associations communales.

Relance pour la cabine téléphonique, pour la mise en place d'étagères à livres.

Est-il prévu de tondre les accotements et talus au niveau de Favodon.

Récupération des photos d'école de 1920 à 1990.

Il est demandé quand aura lieu la mise en place du numérotage des villages. Il est répondu que cela prend plus de temps car il faut recenser l'ensemble des propriétés et faire vérifier le dossier par le service des impôts.

Didier BOURNAT fait savoir que certains parents remercient la municipalité pour le spectacle des enfants et notamment la participation financière de l'animateur cirque.

Stéphane BOURNAT indique que des travaux de voirie auront lieu fin août - début septembre. Seront concernés le village « Les Bruyères » (difficile à traiter au vu des livraisons régulières et de l'emplacement en voie sans issue), le chemin « des Cartonnetts à Chez Rigaud » et le chemin « des Chablets ».

Il y aura donc peu de chemins traités cette année mais le poste de dépense en voirie chiffre excessivement vite.